Publié le : 09/07/2025
Damien Stépho - Maire de Vernouillet

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
_____DREUX_____

CENTRE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE DE VERNOUILLET

Vernouillet 28

OBJET :

Avenant Convention RSA

Date de la convocation

16 juin 2025

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT TROIS JUIN à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : C. LUCAS ; S. VIGNY ; J.P RICHARD ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ;
G. QUERITE ; P. VISERY ; P. BAMBOTE WANTONTWA ; M. SIADOUA ;

Excusés : D. STEPHO ; M. HASSANPOUR ; Y. SCOUAARNEC ; A. PIAPHREIX-GRONDIN ;
P. LAURET-MOUHOUBI ;

Absents non excusés : N. BOUADLA-ABDI ; A. AHSAINE ; S. AHIZOUN ;

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Dans le cadre du dispositif du Revenu de Solidarité Active, le CCAS de Vernouillet a mis en place un accompagnement socioprofessionnel auprès du public vernolitain depuis plusieurs années confirmant la volonté municipale de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des habitants de la commune en répondant aux commandes du marché public signé entre la ville de Vernouillet et le Conseil Départemental.

La ville de Vernouillet est donc engagée dans un partenariat avec le Département depuis 2009, et à cette fin elle doit signer l'avenant au Marché Public « Accompagnement socio-professionnel, en tant qu'organisme référent, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de leur conjoint ou concubin ou pacsé en Eure-et-Loir.

Vu le Code Général des collectivités,
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
Vu la loi n°2023-1196 pour le plein emploi du 18 décembre 2023, prévoyant un renforcement et une meilleure personnalisation de l'accompagnement des allocataires du RSA, pour la modalité socio-professionnelle,

Considérant, la volonté du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vernouillet de signer l'avenant au marché public,

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20250623-ccas2025nc04-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Le Conseil d'administration
Ouï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré,

Approuve la signature de l'avenant au Marché Public « Accompagnement socio-professionnel en tant qu'organisme référent des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de leur conjoint ou concubin ou pacsé, en Eure et loir » ».

Autorise le Président ou la Vice-présidente à signer tout document s'y rapportant.

Le Président

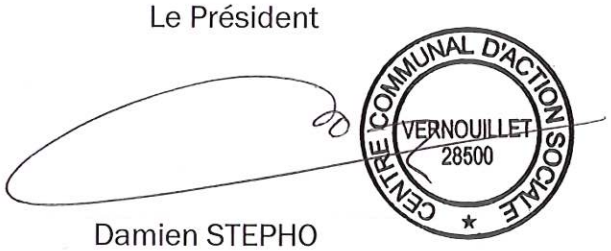

Damien STEPHO

Monsieur le Maire, Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présenté délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20250623-ccas2025nc04-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025